

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2019

DÉCISION N° 2019 / 171 / PNGMDR / 9

**CINQUIÈME ÉDITION DU PLAN NATIONAL
DE GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment les articles L. 121-3 et L. 121-8,
- vu l'article R. 121-13 et l'arrêté du 29 juillet 2019 relatif aux frais et indemnités des membres de la Commission nationale du débat public et des commissions particulières, des délégués régionaux et des garants désignés par la CNDP, notamment son article 3,
- vu sa décision n°2018/30/PNGMDR/1 du 4 avril 2018, décidant de l'organisation d'un débat public sur la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs,
- vu ses décisions n°2018/34/PNGMDR/2, n°2018/35/PNGMDR/3, n°2018/51/PNGMDR/4, n°2108/67/PNGMDR/5, n°2018/105/PNGMDR/6, désignant la Présidente et les membres de la commission particulière du débat public,
- vu le courrier en date du 27 décembre 2018, de Madame Virginie SCHWARZ, directrice de l'énergie et de Monsieur Olivier GUPTA, directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire, transmettant le dossier du maître d'ouvrage,
- vu sa décision n°2019/25/PNGMDR/7, du 6 février 2019, adoptant le dossier du maître d'ouvrage sur le projet de cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs sous réserve de le compléter par des fiches mettant en évidence les enjeux environnementaux et sanitaires, de joindre à ce dossier la synthèse du travail de clarification des controverses et de décaler la date de démarrage du débat après le 15 avril, date annoncée des conclusions du Grand débat national,
- vu l'ensemble des fiches transmises le 2 avril 2019,
- vu la synthèse du travail de clarification des controverses transmise le 2 avril 2019,
- vu la date de démarrage du débat fixée au 17 avril 2019,
- vu le compte rendu du débat public présenté le 25 novembre 2019

Considérant que :

- la durée de mobilisation des membres de la commission nationale du débat public a été particulièrement longue non seulement du fait de la durée du débat du 17 avril au 25 septembre, mais également du fait du temps important consacré à la préparation du débat,
- le débat a été particulièrement difficile à mener, compte tenu du caractère très sensible et clivant du sujet,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

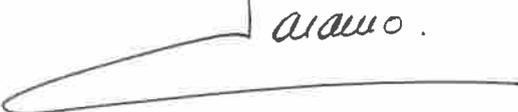
Article 1 :

La Commission prend acte du compte rendu du débat public sur la cinquième édition du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.

Article 2 :

Le plafond du montant global de l'indemnité allouée à la présidente et aux membres de la commission particulière du débat public du PNGMDR est majoré de 25%.

La Présidente,



Chantal Jouanno

Chantal JOUANNO